

provinciaux ; il est probable que tous et chacun d'entre vous ont consacré beaucoup d'attention aux questions de la politique et les connaissent bien ; vous êtes donc tous au courant des sujets relevant de l'administration publique et de la législation. Quand tout cela peut être dit avec vérité d'une Chambre, elle doit être considérée comme un corps utile ; et qu'est-ce qui peut être dit contre elle ?

On dit sans doute que son caractère politique plaide contre elle. A mon point de vue je ne puis défendre cette caractéristique du Sénat, et je n'entreprendrai pas de le faire. Mais il y a des considérations portant sur ce point qui sont extrêmement importantes et au sujet desquelles vous allez, je crois, tomber d'accord avec moi. Je suis prêt dès maintenant à repousser l'une des imputations que l'on fait contre cette Chambre : On dit souvent qu'elle se compose de vieillards, d'hommes qui sont décrépits, qui n'ont jamais été bons à rien ou qui ne sont plus propres à rien maintenant. Mais rien n'est plus claire que le fait que tous les membres de cette Chambre étaient capables de faire beaucoup de choses, sinon ils ne seraient pas ici. S'ils sont ici, c'est parce qu'ils étaient bons à faire beaucoup de choses. Quant à la question de savoir si les membres de cette Chambre sont trop vieux pour travailler, il n'y a pas beaucoup d'hommes ici qui soient aussi âgés que l'était sir John A. Macdonald, et pourtant il n'était pas trop vieux pour diriger son parti avec une grande habileté et avec l'approbation de tous, comme il l'a toujours fait, à l'exception des quelques semaines qui ont précédé sa mort. Bien peu d'entre vous sont aussi vieux que sir Charles Tupper qui a été choisi dernièrement soit par tout son parti, soit par une fraction de ce parti, comme chef des conservateurs.

Quelques SÉNATEURS : Par tout le parti.

L'honorable sir OLIVER MOWAT : Tout le parti ; c'est plus fort. Je voulais être modéré. Non seulement une fraction du parti mais tous les conservateurs au Canada l'ont préféré à tout autre comme chef pendant les élections et depuis. Très peu parmi vous sont aussi vieux que lui. Je crois que la plupart d'entre vous ne sont pas aussi vieux que celui qui a été nommé récemment par le gouvernement libéral comme

membre de cette Chambre. Bien peu parmi vous sont aussi vieux que moi, et cependant le parti libéral m'a cru capable de remplir les devoirs de ministre de la Justice ; c'est en cette qualité que je siége ici, et c'est, je crois, la première fois, dans l'histoire de cette Chambre, que le ministre de la Justice siége dans cette enceinte.

L'honorable M. DEVER : Sir Alexander Campbell a été pendant un certain temps ministre de la Justice.

L'honorable sir OLIVER MOWAT : Sir Alexander Campbell a été l'un de mes premiers amis. Il démontra comment des adversaires politiques peuvent aussi être des amis personnels. Il a été chef de cette Chambre pendant plusieurs années, et pendant ce temps il administra divers départements. J'avais oublié pour un instant que parmi ceux-ci, il y avait le ministre de la Justice, auquel j'espère présider beaucoup plus longtemps qu'il ne l'a fait. Je désire administrer ce ministère pendant autant d'années que sir Alexander Campbell fut membre de cette Chambre, mais je n'ambitionne pas d'être parmi vous à d'autres titres. Je ne me sens pas du tout disposé à siéger longtemps du côté de l'opposition dans cette Chambre.

Lorsque sir Alexander Campbell devint lieutenant-gouverneur, je fus son principal adviseur. Nous avons eu à traiter ensemble des questions politiques aussi bien que d'autres, et pendant tout le temps qu'il occupa le poste de lieutenant-gouverneur, je puis dire qu'il ne se présenta pas une seule circonstance où il y eut le moindre froissement entre nous. Je dois dire aussi que cela ne fut pas un cas exceptionnel, à raison de l'amitié qui nous liait. J'ai été premier ministre sous plusieurs autres gouverneurs, qui étaient d'ardents conservateurs : messieurs Robinson, Crawford et Kirkpatrick, tous étaient des partisans ardents, tous connaissaient bien les questions politiques et les devoirs de la charge de lieutenant-gouverneur ; pas une seule fois des désagréments se sont élevés entre eux et moi au sujet d'aucune question politique ou autres affaires sur lesquelles nous avons eu à délibérer. Pourquoi n'en serait-il pas ainsi dans mes relations avec cette Chambre ? Cette Chambre suit, dans une large mesure, la ligne de conduite de la Chambre des Lords. Le Sénat prend pour modèle la Chambre des Lords parce que c'est